



2018-09-237

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENJAMIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin,
tenue à l'hôtel de ville de Saint-Benjamin, ce **20 septembre
2018** à .18:30. heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Yves JR Mathieu
Siège #2 - Bruno Giguère
Siège #3 - Renée Rodrigue
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Maxime Veilleux
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Martine Boulet

Mme Francine Talbot, directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim agit comme secrétaire.

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 17 septembre 2018 et avis
personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de
extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte, récite la prière
d'usage et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Jean-Yves Mathieu
Et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE

2018-09-238

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1	Jean-Yves Mathieu	#2	Bruno Giguère
#3	Renée Rodrigue	#4	Joey Veilleux
#5	Maxime Veilleux	#6	Laurier Poulin

ADOPTÉE

2018-09-239

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Annonce de publicité dans le journal municipal

04.02 - Frais de notaire lors de la signature contrat M. Minh Lu

04.03 - Demande de certificat médical

04.04 - Résultat d'ouverture de soumissions: travaux Route Cumberland

04.05 - Recommandation de paiement Construction Abénakis

04.06 - Signature de la programmation TECQ

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Yves Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 20 septembre 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2018-09-240

04.01 - Annonce de publicité dans le journal municipal

Attendu que le propriétaire du Marché Ami, épicier, demande de faire paraître dans le journal du mois d'octobre la parution d'un concours;

Attendu que c'est une première de ce genre;

Après discussion,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOEY VEILLEUX

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

d'autoriser cette parution de publicité en raison d'un dédomagement du même coût d'une carte d'affaire publiée dans le journal. Cette autorisation est accordée seulement aux commerces locaux.

2018-09-241 04.02 - Frais de notaire lors de la signature contrat M. Minh Lu

ATTENDU QUE le 22 mai 2018 à 15h30 monsieur Minh Lu à communiquer par appel téléphonique au bureau municipal;

ATTENDU QUE par ce même appel monsieur Lu à exprimer à madame Sonia Rodrigue, directrice générale, qu'il voulait rétrocéder le terrain acquis par contrat intervenu le 13 août 2014 sans pour autant en défrayer les frais de contrat;

APRÈS DISCUSSION;;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Renée Rodrigue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

de reprendre le terrain cédé par contrat à M. Lu et de défrayer les frais notariés.

2018-09-242 04.03 - Demande de certificat médical

CONSDÉRANT que la Municipalité doit ce présenter en audience le 6 novembre 2018 pour le dossier à M. Yvon Giroux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité sera représentée par la Directrice générale et une conseillère de notre Mutuelle;

CONSIDÉRANT que notre conseillère de la Mutuelle nous recommande de faire faire une demande d'un certificat médical auprès du Dr Nadeau;

CONSIDÉRANT que c'est le seul frais qui n'est pas inclu avec la Mutuelle pour nous défendre en cour;

APRÈS DISCUSSION,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux:
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la dépense entre 2 000.\$ et 4 000\$ de faire une demande d'un certificat médical auprès du Dr Nadeau dans le dossier à M. Yvon Giroux.

ADOPTÉE

2018-09-243 04.04 - Résultat d'ouverture de soumissions: travaux Route Cumberland

ATTENDU QUE lors de la réunion du 10 septembre dernier les élus ont

pris par résolution la décision de faire un appel d'offre concernant des travaux de voirie sous la route Cumberland;

ATTENDU QUE quatre entrepreneurs de la région ont été invités par courriel le 11 septembre;

ATTENDU QUE seulement 3 soumissionnaires ont répondu à cet appel d'offre;

ATTENDU QUE l'ouverture de ces appels d'offre a été faite tel que mentionné soit le 19 septembre à 11h;

ATTENDU QUE les prix soumis se lisent comme suit:

A. Quirion Excavation Inc	56 360.75\$
Pavage Sartigan	73 878.63\$
Giroux & Lessard	64 960.88\$

Après vérification de conformité des soumissionnaires

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Laurier Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

de retenir le soumissionnaire A. Quirion Excavation inc

2018-09-244

04.05 - Recommandation de paiement Construction Abénakis

ATTENDU QU'il y a eu des travaux de réfection 'du 14e rang Est en l'année 2017 par l'entrepreneur Construction Abénakis;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas terminés l'an dernier, par contre terminé au printemps;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur représenté par Katherine Bourque Rodrigue recommande le paiement no. 4 pour ces travaux;

ATTENDU QUE le montant de cette recommandation s'élève à 4 858.10\$ inclant les taxes;

POUR CES MOTIFS;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Renée Rodrigue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

d'autoriser le paiement no. 4 au montant de 4 858.10\$ les taxes incluses.

Monsieur Maxime Veilleux quitte à 19h09 après la prise de cette décision.

2018-09-245

04.06 - Signature de la programmation TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du

Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2018-09-246

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Jean-Yves Mathieu
ET RÉSOLU unanimement:

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19h17

Martine Boulet, mairesse
gén. & sec.-trés. par intérim

Francine Talbot, dir.